

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS



RAPPORT JOURNEE 1 U13 ACCESSION – SAMEDI 21 SEPTEMBRE

DOSSIER N° 13 : EMAF LES ANGLES / CHEVAL BLANC FC / CALAVON FC – Brassage U12 U13 du 21/09/2024

Vu l'évocation portée la commission du football Animation

Cette évocation porte sur la qualification et la participation du joueur FOULON Enzo du club de CHEVAL BLANC

Attendu qu'après vérification du fichier des licence auprès de la LIGUE MEDITERRANEE

Il s'avère que le joueur FOULON Enzo n'était pas qualifié à la date de la rencontre

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à CHEVAL BLANC FC pour en porter bénéfice aux équipes de CALAVON FC et LES ANGLES EMAF

Pour information une nouvelle faute en récidive entrainera l'exclusion de l'équipe fautive des brassages en accession

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 14 : ORANGE FC/ CAVAILLON ARC / SORGUES ESP – Brassage U12 U13 du 21/09/2024

Vu l'évocation portée la commission du football Animation

Cette évocation porte sur la qualification et la participation des joueurs d'ORANGE FC :

- EL BAROUDI Walil
- EL JADOUARI Mehdi
- HACHIMI Ilyes
- HACHIMI Nabil
- MENNEBOO Soan

Attendu qu'après vérification du fichier des licence auprès de la LIGUE MEDITERRANEE

Il s'avère que les licences de ces joueurs sont frappées de cachet mutation. Le règlement n'autorise que 4 joueurs mutés rappel du parcours accession.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à ORANGE FC 2 pour en porter bénéfice aux équipes de SORGUES ESP /et CAVAILLON ARC

Pour information une nouvelle faute en récidive entrainera l'exclusion de l'équipe fautive des brassages en accession

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation



DOSSIER N° 15 : ORANGE FC/ CAVAILLON ARC / SORGUES ESP – Brassage U12 U13 du 21/09/2024

Vu l'évocation portée la commission du football Animation

Cette évocation porte sur la qualification et la participation du joueur d'ORANGE FC 2 :
GUELLATI Nabil

Attendu qu'après vérification du fichier des licence auprès de la LIGUE MEDITERRANEE

Il s'avère que le joueur GUELLATI Nabil n'était pas qualifié à la date des rencontres

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à ORANGE FC 2 pour en porter bénéfice aux équipes de SORGUES ESP et CAVAILLON ARC

Pour information une nouvelle faute en récidive entrainera l'exclusion de l'équipe fautive des brassages en accession

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 16 : MONTEUX / AVIGNON AC / VEDENE LE PONTET – Brassage U12 U13 du 21/09/2024

Vu l'évocation portée par la commission du football Animation

Cette évocation porte sur la qualification et la participation des joueurs de MONTEUX

- EL AISSAOUI Adam
- AS CHALLAH Mohamed
- MONTEIL Yanis

Attendu qu'après vérification du fichier des licence auprès de la LIGUE MEDITERRANEE

Il s'avère que les joueurs

- EL AISSAOUI Adam
- AS CHALLAH Mohamed
- MONTEIL Yanis

N'étaient pas qualifié à la date des rencontres

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à MONTEUX O pour en porter bénéfice aux équipes de AC AVIGNON et VEDENE LE PONTET

Pour information toutes nouvelles fautes en récidive entraineront l'exclusion de l'équipe fautive des brassages en accession

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation



DOSSIER N° 17 : VENTOUX SUD / TARASCON SC / AVIGNON CFC – Brassage U12 U13 du 21/09/2024

Vu l'évocation portée par la commission du football Animation

Cette évocation porte sur la qualification et la participation des joueurs de VENTOUX SUD suivant

- SOLOMAS Tom
- BLANC Noé

Attendu qu'après vérification du fichier des licence auprès de la LIGUE MEDITERRANEE

Il s'avère que les joueurs

- SOLOMAS Tom
- BLANC Noé

N'étaient pas qualifié à la date des rencontres

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à VENTOUX SUD pour en porter bénéfice aux équipes de TARASCON SC et à AVIGNON CFC

Pour information toutes nouvelles fautes en récidive entraineront l'exclusion de l'équipe fautive des brassages en accession

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 18 : ST DIDIER PERNES / LUBERON SC / CAMARET AS – Brassage U12 U13 du 21/09/2024

Vu l'évocation portée par la commission du football Animation

Cette évocation porte sur la qualification et la participation du joueur de ST DIDIER PERNES suivant

- CAVILLON Johan

Attendu qu'après vérification du fichier des licence auprès de la LIGUE MEDITERRANEE

Il s'avère que le joueur

- CAVILLON Johan

Ne possède pas de licence à la date de la rencontre

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à ST DIDIER PERNES pour en porter bénéfice aux équipes de LUBERON SC et CAMARET AS

Cette décision entraine la perte de -1 point (règlement championnat U 13)

Pour information toutes nouvelles fautes en récidive entraineront l'exclusion de l'équipe fautive des brassages en accession

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier transmis à la commission de discipline pour suites à donner



DOSSIER N° 19 : ST DIDIER PERNES / LUBERON SC / CAMARET AS – Brassage U12 U13 du 21/09/2024

Vu l'évocation portée par la commission du football Animation

Cette évocation porte sur la qualification et la participation du joueur de LUBERON SC suivants

- NETZ MODICA Will

Attendu qu'après vérification du fichier des licence auprès de la LIGUE MEDITERRANEE

Il s'avère que le joueur

- NETZ MODICA Will

N'était pas qualifié à la date des rencontres

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à LUBERON SC pour en porter bénéfice aux équipes de ST DIDIER PERNES et CAMARET AS

Pour information toutes nouvelles fautes en récidive entraineront l'exclusion de l'équipe fautive des brassages en accession

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 20 : ST DIDIER PERNES / LUBERON SC / CAMARET AS – Brassage U12 U13 du 21/09/2024

Vu l'évocation portée par la commission du football Animation

Cette évocation porte sur la qualification et la participation des joueurs de ST DIDIER PERNES suivants

- FLORES Maxence
- ESSAHRAUI Tarik
- AZEHAF Jibril
- EL OUAZZIZI Bilel
- BOURRET Raphael
- UGHETTO Thibault
- PERRET Kylian
- MORRA Angelo
- MULLER BERTHOLLAZ Nyla

Attendu qu'après vérification du fichier des licence auprès de la LIGUE MEDITERRANEE

Il s'avère que le joueur

- FLORES Maxence
- ESSAHRAUI Tarik
- AZEHAF Jibril
- EL OUAZZIZI Bilel
- BOURRET Raphael
- UGHETTO Thibault
- PERRET Kylian

- MORRA Angelo
- MULLER BERTHOLLAZ Nyla



Relèvent de la catégorie U12. Le règlement de l'épreuve prévoit 6 joueurs U12 pouvant évoluer en U13

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à ST DIDIER PERNES pour en porter bénéfice aux équipes de LUBERON SC et CAMARETAS

Pour information toutes nouvelles fautes en récidive entraîneront l'exclusion de l'équipe fautive des brassages en accession

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation